



Collecte matières ultimes
11 - 25 septembre



Collecte matières recyclables
4 - 18 septembre



Collecte matières organiques
4 - 11 - 18 - 25 septembre



Collecte des encombrants
4 septembre

LE CONSEIL MUNICIPAL



L'assemblée régulière du conseil municipal sera tenue le:

LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024 À 19 H 30

*** Au 363 rue Principale ***

BUREAU MUNICIPAL

666, chemin Saint-Robert
Saint-Robert, Québec, J0G 1S0
450 782-2844

HORAIRE

Lundi au jeudi
de 8h00 à 16h30
en continue

BUREAU FERMÉ : LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024 - FÊTE DU TRAVAIL

MODIFICATION DU LIEU DE TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL

La municipalité de Saint-Robert tient à vous informer que les séances du conseil municipal seront dorénavant tenues au **363 rue Principale (chalet des loisirs)** et ce pour toute la durée des travaux du nouveau pavillon communautaire.

Merci de votre compréhension

MON PATELIN DE RETOUR

Voici venu le temps de la rentrée, des retrouvailles dans la cour d'école ou sur le lieu de travail et bien sûr, des souvenirs d'été.

Votre journal municipal mensuel MON PATELIN reprend ses activités d'information. Avec cette parution, il est de mise de présenter les plus sincères remerciements aux membres du conseil qui permettent la rédaction et la distribution du journal.

Les organismes qui désirent faire paraître un communiqué dans le journal doivent le faire parvenir au bureau municipal **avant le 14 de chaque mois**. Le texte sera publié intégralement avec corrections orthographiques s'il y a lieu.

Le Conseil municipal et son personnel souhaitent à tous nos lecteurs une bonne reprise !

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT



VOUS PRÉVOYEZ CONSTRUIRE OU RÉNOVER

La municipalité vous invite à communiquer avec l'inspecteur en bâtiment à urbanisme@saintrobert.qc.ca afin de vérifier si votre projet doit faire l'objet d'un permis. Pour une période indéterminée, toutes les demandes de permis doivent être effectuées par courriel.

Veillez prendre note que l'inspecteur en bâtiment a un délai maximal de 30 jours suivant la date de réception de la demande dûment complétée pour émettre le ou les permis.

RAPPEL TAXES MUNICIPALES



Nous tenons à rappeler que le 3^e versement des taxes municipales 2024 doit être effectué **le ou avant le 18 septembre**.

Vous pouvez effectuer votre paiement de trois (3) manières: soit par la poste en acheminant votre talon et votre chèque fait à l'ordre de la Municipalité de Saint-Robert, soit en vous présentant au bureau municipal (paiement par chèque, interac ou argent comptant) ou vous pouvez effectuer votre versement auprès des institutions bancaires au comptoir ou via le site internet de cette dernière.

POUR UNE URGENCE

concernant : l'aqueduc, l'égout ou la voirie locale en dehors des heures d'ouverture de bureau...

N'hésitez pas à composer le

911

et indiquer la raison de l'appel.



À quoi ça sert ?

Permet de récupérer des aliments imparfaits, des surplus de vos récoltes qui autrement seraient perdus.

Comment ça marche ?

Des cueilleurs de Récoltes Oubliées cueillent dans vos champs ou dans votre jardin les surplus de votre choix. Le résultat des cueillettes est ensuite divisé de la façon suivante:

- 1/3 au propriétaire du champ/jardin (vous)
- 1/3 aux cueilleurs
- 1/3 à des organismes qui font du dépannage alimentaire ou dans les Frigos Touski

Pour plus d'informations :
lesrecoltesoubliees@gmail.com



AIDANTS NATURELS



Qu'est-ce qu'un proche aidant ?

Le rôle de proche aidant est méconnu et pourtant essentiel dans notre société. Le proche aidant est une personne qui, trop souvent, offre son aide en demeurant dans l'ombre. Le proche aidant a lui-même tendance à croire que son implication est simple et normale.

L'engagement auprès d'un proche se prend souvent, au départ, sans en connaître l'étendue ni ce que cet engagement prendra comme temps et énergie au fil du temps, au fur et à mesure de l'évolution de la maladie du proche. Le proche aidant c'est le membre de la famille, l'ami, le voisin, la nièce, etc. qui apporte un soutien moral, psychique, organisationnel ou physique à une personne malade et/ou en perte d'autonomie et cela, sans être rémunéré.

À l'Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu, la proche aidance ne se définit pas par le nombre d'heures consacrées ou par le type de tâches réalisées. Elle n'a pas d'âge et pas de sexe. Le lieu de résidence n'influe pas sur ce rôle : que la personne aidée cohabite avec son proche aidant ou qu'elle réside dans son propre domicile, qu'elle soit hébergée en résidence ou en CHSLD, l'engagement du proche aidant demeure tout aussi précieux.

L'Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu est un organisme communautaire dédié aux proches aidants depuis 1999; elle se spécialise auprès des aidants naturels de personnes âgées. Si vous vous reconnaissez comme proche aidant, contactez-nous, nous sommes là pour vous accompagner, vous soutenir, vous informer et vous offrir la possibilité de mieux vivre votre rôle auprès de votre proche.

Bélynda Fortier et Chantale Guérin
Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu
55 Place Fillion, Sorel-Tracy | 450 730-0880

LA PAPERASSE VOUS INTIMIDE ?



Une personne vous aide individuellement.
On respecte votre rythme.
On prend le temps de comprendre comment on peut vous aider.



Remplir un formulaire



Lire ou écrire une lettre



Comprendre une facture

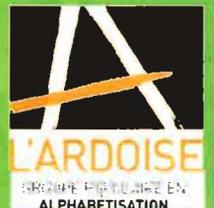


Faire une démarche sur internet



PRENEZ
RENDEZ-VOUS
450-780-1016

**GRATUIT
ET
CONFIDENTIEL**



...ou pour tout autre besoin !

50 rue du Roi - suite 110



Sécurité des piscines résidentielles:

Rappelons qu'un permis municipal est requis pour installer une piscine ou pour construire une enceinte ainsi qu'une plateforme ou une terrasse donnant accès à une piscine.

- Les clôtures en mailles de chaîne dont la taille des mailles est de plus de 30 mm devront être lattées;
- aucune structure ni aucun équipement fixe susceptible d'être utilisés pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou d'une enceinte ne devront être installés à moins d'un mètre de celle-ci;
- les piscines dotées d'un plongeur devront être installées conformément à la norme BNQ 9461-100 visant à prévenir les blessures médullaires cervicales liées aux accidents de plongeur.
- **À compter du 30 septembre 2025**, il n'y aura plus de droit acquis pour les piscines construites avant l'entrée en vigueur du règlement en 2010.

Pour connaître les autres ajouts ainsi que l'ensemble des règles applicables, les propriétaires ou les futurs acheteurs et acheteuses sont donc invités à se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître la réglementation à respecter.

Consultez : www.quebec.ca/piscinesresidentielles.

Fabrique de la paroisse de Saint-Robert

Le bureau de la fabrique est ouvert les mardis de 10 heures à midi.

Pour nous rejoindre, par téléphone: 450-782-2555 et laissez un message vocal, nous communiquerons avec vous.

Par courriel à l'adresse suivante: fabriquesaintrobert@gmail.com

Par courrier postal au 660 chemin de Saint-Robert, Saint-Robert, J0G 1S0
ou déposez un document dans la boîte à lettres à l'extérieur du bureau.

Liette Parent-Leduc, secrétaire de l'assemblée de la fabrique de la paroisse de St-Robert

Projet de démolition de l'ancien presbytère et construction d'un nouveau pavillon communautaire

Tel qu'annoncé en primeur dans le journal Les 2Rives du 18 juin dernier, voici certaines précisions sur le projet ci-haut mentionné;

La municipalité a déposé un projet au programme PRACIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation devrait faire l'annonce officielle sous peu d'une subvention de l'ordre de 70% dont voici le détail :

- Projet : 2 193 000\$
- Subvention (70%): 1 535 100\$
- Part municipale (30%): 657 900\$

Comme la municipalité avait déjà fait une réserve financière de 850 000\$ pour le projet, et ce à même les surplus accumulés réservés. Ce qui fait en sorte que la municipalité ne sera pas obligée d'aller en financement au cas où il y a un dépassement de coûts et qui n'occasionnera pas de conséquence sur le compte de taxes.

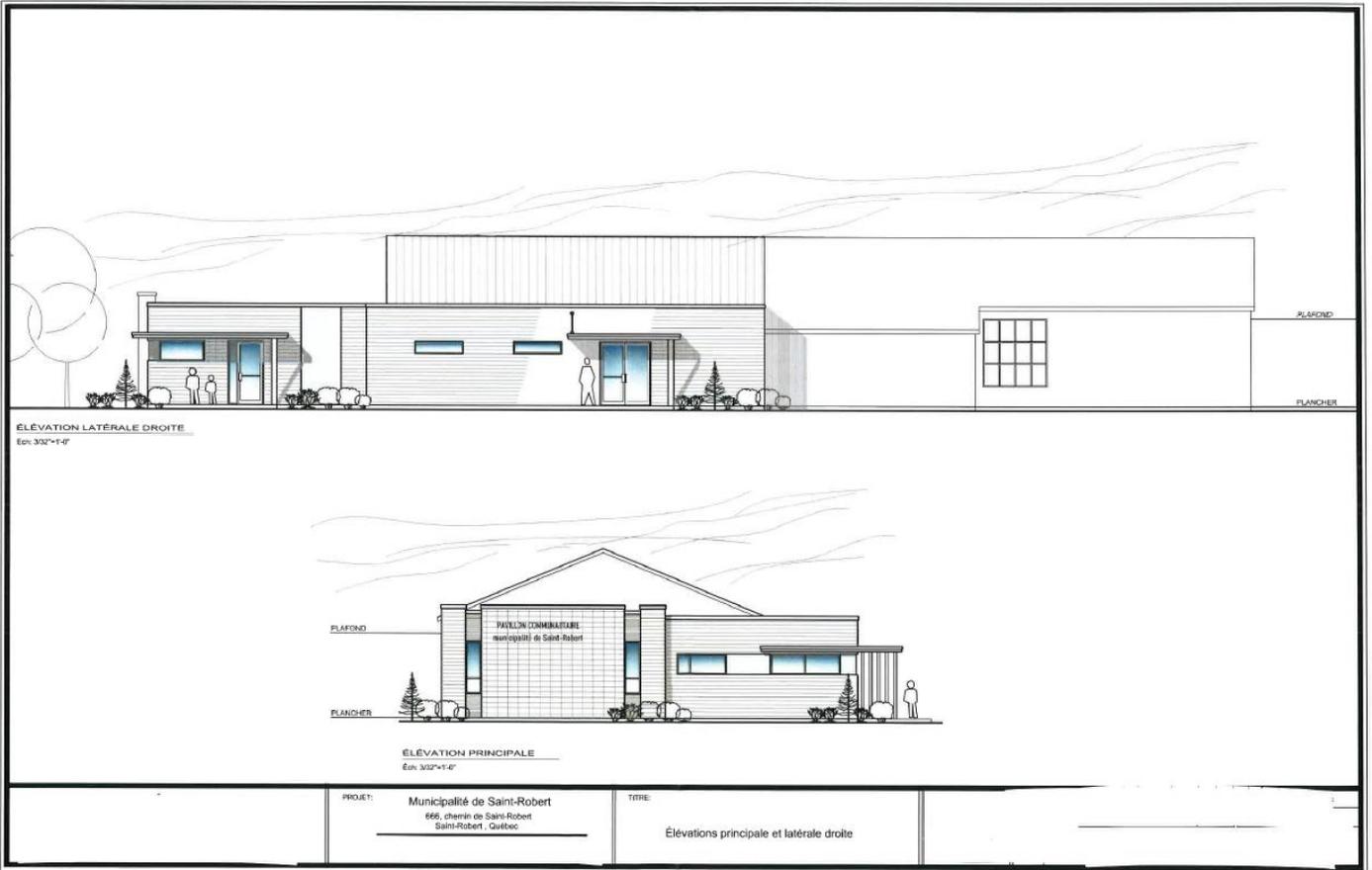
Le projet consiste à conserver la salle municipale qui sera légèrement agrandie et rénovée, des salles de toilette neuves, de grands vestiaires, des locaux pour le rangement des loisirs et de la FADOQ. De plus, il sera créé une salle d'une capacité d'environ 50 personnes, et ce pour tout genre de réunion. Chaque salle possédera une cuisine fonctionnelle, et ce selon les normes de sécurité. Ce nouvel ajout deviendra le point de rassemblement pour la sécurité civile.

Les travaux débuteront possiblement en fin août début septembre et s'étaleront sur une période d'environ plus ou moins 6 mois.

Le conseil municipal



Gilles Salvas, maire





L'alphabétisation populaire, au cœur de la relation famille-école

Tu aimerais:

- Mieux comprendre comment fonctionne l'école?

- Savoir ce qui est attendu de toi?

- Mieux communiquer avec le professeur de ton enfant?

- Améliorer ta relation avec le personnel de l'école?

- Réaliser l'importance que tu as pour ton enfant?

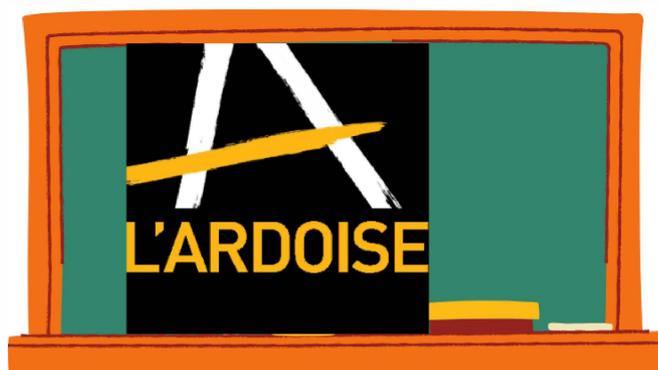
- Être encouragé dans tes bons coups?

- Être accompagné dans tes démarches avec l'école?

- Avoir des trucs pour aider ton enfant à réussir?

- Rencontrer d'autres parents qui vivent les mêmes défis que toi?

C'est toi qu'on recherche!



450 780-1016

Québec 

BORNES FONTAINES

La municipalité de Saint-Robert avise la population qu'elle procédera à l'inspection des 110 bornes incendies situées sur son territoire au mois de septembre. Les dates d'inspections ne sont pas encore fixées, mais elles seront diffusées via une alerte municipale et/ou la page Facebook de la municipalité. Cette inspection permet de respecter les normes de sécurité en matière de protection incendie.



La compagnie Aquadata procédera à cette inspection qui vise la sécurité en cas d'incendie. Celle-ci pratiquera un rinçage des bornes incendies.

Conséquemment, il pourrait y avoir de légères baisses de pression d'eau accompagnées ou non d'une coloration jaunâtre ou rougeâtre. Cette procédure pourrait occasionner certains désagréments comme des tâches sur le tissu, mais la municipalité rappelle qu'il n'y a aucun danger pour la santé.

Avant d'utiliser l'eau, nous vous recommandons d'ouvrir les robinets d'eau froide et de laisser s'écouler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne incolore (entre 5 à 15 minutes). De plus, comme il s'agit d'une opération sur tout le territoire de la municipalité, il se peut que l'eau soit rouillée à divers intervalles et ce même après quelques jours.

La municipalité est désolée des inconvéniens causés par ces travaux nécessaires au maintien de la qualité du service et vous remercie de votre compréhension.

La direction.

ZUMBA AUTOMNE 2024



LES JEUDIS DE 19 H À 20 H,

19 septembre au 14 novembre 2024

85\$ pour 9 cours ou 10\$ / cours

LES LUNDIS DE 19 H À 20 H,

23 septembre au 18 novembre 2024

85\$ pour 9 cours ou 10\$ / cours

Exceptionnellement, les cours du 7 octobre et 4 novembre seront de 18h30 à 19h30

Lieu : À la salle Léo-Théroux d'Yamaska (45 rue, Cardin)

Pour inscription, communiquer avec **Mélanie Parenteau** (instructrice certifiée) au **450 789-5542** ou **meletserge@outlook.com**

** Un minimum de 10 personnes devront être inscrites pour que le cour débute. **

QU'EST-CE QUE L'INTIMIDATION ?

Certains l'appellent « harcèlement », « abus », « méchanceté » ou « commérage ». Peu importe le nom qu'on lui donne, l'intimidation est toujours considérée comme un comportement blessant et indésirable. C'est un geste volontaire qui se produit habituellement à répétition. L'intimidation, ça peut être difficile à vivre, mais rappelle-toi que tu n'es pas seul.



Les genres d'intimidation

L'intimidation peut affecter les émotions d'une personne, ses relations, son estime de soi et son sentiment de sécurité. Elle peut aussi établir un climat de malaise dans des situations quotidiennes à la maison, au travail ou à l'école. L'intimidation peut se manifester d'une foule de manières, y compris :

L'intimidation physique : frapper, pousser, faire tomber une personne ou se servir autrement de sa force physique pour la harceler.

L'intimidation psychologique ou émotionnelle : agresser verbalement, faire des remarques blessantes, insulter ou taquiner une personne pour la harceler.

La cyberintimidation : harceler une personne par le biais des médias sociaux, des textos, des courriels, des sites Web et d'autres outils numériques.

L'intimidation sociale : exclure ou aliéner une personne d'un groupe, répandre des rumeurs à son sujet ou l'ignorer.

L'intimidation discriminatoire : harceler une personne à cause de son orientation sexuelle, de son origine ethnique, de son identité sexuelle, de son appartenance religieuse ou de n'importe quelle autre caractéristique la rendant « différente ».

Pour en savoir plus sur ce sujet, n'hésite pas à en parler ou communique avec un intervenant.

JEUNESSE, J'ÉCOUTE AU 1-800-668-6868

FADOQ ST-ROBERT

Chers amis de la FADOQ, étant donné les travaux qui se tiennent à la salle municipale de Saint-Robert, en septembre 2024, nous nous réunirons probablement au Centre Multifonctionnel pour l'épluchette de blé d'Inde. Nous vous contacterons par téléphone pour la date et l'heure de la rencontre.



Comme activité, chaque semaine, nous jouons à la pétanque le mercredi à 13 h aux loisirs tant que la température le permet.

À bientôt!

Micheline J. Dufault, Publiciste,
450 782-2535

Calendrier des activités

Septembre 2024



Collecte matières ultimes



Collecte matières recyclables



Collecte matières organiques



Collecte des encombrants



Horaire des messes

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1  Saint-Marcel 9h Sainte-Victoire 10h30 (Pèlerinage du cimetière)	2 BUREAU FERMÉ FÊTE DU TRAVAIL	3	4   	5	6  Friperie 9h00 à 16h00	7
8  Saint-Robert 10h (Pèlerinage du cimetière)	9  Conseil Municipal 19h30	10	11  	12	13	14  Saint-Ours 17h
15  Saint-Marcel 9h Sainte-Victoire 10h30	16	17	18  	19  ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska	20	21
22  Saint-Robert 10h	23  ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska	24	25  	26  ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska	27	28  Saint-Ours 17h
29  Sainte-Victoire 10h30	30  ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska					